DÉNOMINATION DE CHEMIN

Du 10 Août 1928

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture et des Travaux publics;

ARRÈTE:

- A) D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Saconnex en date du 13 Juin 1928, par laquelle ce Conseil décide de revenir sur sa délibération du 4 Mars 1927 et accepte comme définitive, la désignation officielle de « chemin des Corbillettes » pour le tronçon de chemin partant du chemin des Corbillettes pour aboutir au carrefour des chemins Terroux et de l'Avenir.
- B) La Commune de Grand-Saconnex devra envoyer au Registre Foncier les délibérations des 4 Mars 1927 et 13 Juin 1928, si possible avec un petit plan indiquant exactement où commence et où finit cette nouvelle dénomination.

Certifié conforme:
Le Chancelier: Eugène MULLER.